



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 6 février 2025

Objet : Modification des représentants de la Ville de Bastia au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale

Date de la convocation : 31 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur GRASSI Didier ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Monsieur Del Moro Alain ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code du Travail, la Mission Locale de Bastia et notamment son article L.5314-2 ;

Vu les statuts de la Mission Locale modifiés le 19 juin 2024 et notamment l'article 4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/01/JUIL/15 en date du 15 juillet 2020 portant sur l'approbation de la désignation des représentants de la ville de Bastia au Conseil d'Administration de la Mission Locale ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du Conseil d'Administration de la Mission locale en date du 18 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 4 février 2025 ;

Considérant que dans le cadre de sa mission de service public, la Mission Locale de Bastia a pour but de promouvoir et développer des actions d'orientation, d'insertion professionnelle et sociale pour les jeunes âgés de 16 à 29 ans qui souhaitent être accompagnés dans leur recherche d'emploi ou de formation ;

Considérant que trois représentants du Conseil Municipal sont appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration, ainsi que Monsieur le Maire, conformément à l'article 4 des statuts de la Mission Locale ;

Considérant l'approbation du conseil municipal en date du 15 juillet 2020 de la désignation de deux membres aux fins de siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale, à savoir : Madame Emmanuelle LUCIANI et Monsieur Alexandre DE ZERBI ;

Considérant la proposition de procéder à la désignation d'un membre supplémentaire aux fins de siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale conformément à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 décembre 2024 et aux statuts modifiés susvisés.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur ZUCCARELLI Jean, Monsieur MORGANTI Julien et Madame ALBERTELLI Viviane s'étant abstenus.

Article unique:

- **Décide** de désigner le représentant suivant aux fins de siéger au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale de Bastia :
 - Madame Angelina MANGANO

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/02/2025

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.